

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,
Le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

17 septembre 2020

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Date du
Conseil Municipal

23 SEPTEMBRE 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 29

Votants ----- 33

18/ CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AI N°215, N°181, N°76 ET N°252 – CHEMIN DE LA VILLES DAVAUD A CLEUX – ERMUR – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

RAPPORTEUR : Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre du permis d'aménager accordé à la société ANCLEGE pour la réalisation d'une opération de lotissement, un accord est intervenu entre la société ANCLEGE et la Commune de Pornichet pour établir une servitude de tréfonds sur les parcelles communales cadastrées AI n°215, n°181, n°76 et n°252 et permettre le rejet des eaux pluviales du dispositif de rétention dans l'étier de l'hippodrome.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds transcrite par acte notarié et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte à intervenir à cet effet.

DELIBERATION :

⇒ Vu le projet d'acte notarié ci-annexé,
⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme, cadre de vie en date du 16 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

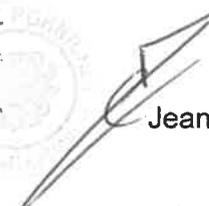
Jean-Claude
PELLETEUR

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acte notarié établissant la servitude de tréfonds sur les parcelles AI n°215, n°181, n°76 et n°252 pour permettre la réalisation du permis d'aménager obtenu par la société ANCLEGE.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude PELLETEUR', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Nantes' and 'Le Maire'.

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.